MIEUX VIVRE VOTRE ARGENT … !







Lorsque **MédiaChartres** a rencontré **Monsieur le Maire de Chartres** au mois de **mai 2020**, nous lui avons suggéré de laisser **une page complète à l'expression libre de ses administré(e)s dans le magazine mensuel** « **VotreVille** » pour des sujets qui leur tiennent à cœur.

Sur l'instant (la scène se déroule un après-midi, Place des Halles) **Il trouve l'idée excellente et promet de la mettre en application, sans plus attendre, dès le prochain numéro !**

Mais, les numéros se suivent et se ressemblent, et toujours pas de pages destinées à l'expression libre, « **Just an illusion** » **……**

La mémoire du Maire serait-elle altérée, nous sommes très inquiets ?

Car à bien y réfléchir, le magazine « **VotreVille** » n'est pas financé par; des subventions, d'éventuels Sponsors, la publicité et encore moins sur des fonds propres, non bien évidement, ce sont SEULEMENT et TOUJOURS les contribuables qui règlent la facture tous les mois.

Alors en toute logique, si « **VotreVille** » était un outil public et démocratique, chacun devrait pouvoir au minimum: avoir un droit de regard et en être un peu auteur, et non … un simple lecteur !

Ou faut-il en déduire, que ce 'magazine', ne serait qu'une vitrine de promotion, d'auto-satisfaction, de congratulations voir même . . . de propagande pour certains sujets ou personnes, ce serait alors un abusé, n'est-ce pas **?**

Pour **MédiaChartres**, accueillir l'expression des citoyens serait la preuve à minima et bienvenue pour justifier le choix du Nom: « **VotreVille** » et non, « **Notre magazine** » (…)

Cela vaut bien entendu pour la **Ville de Chartres**, mais aussi

pour toute son Agglomération « **VotreAgglo**« , idem pour le Département et « **L'Eurélien** » !

Clara Hirch

LA PASSERELLE . . .

La Ville de Chartres était très fière de dévoiler son nouveau « gadget pour adultes et enfants gâtés et adeptes d'**Indiana Jones …**

Un parcours/jeu « accrobranche », reliant **la butte des Charbonniers** au **Parc André Gagnon**.



Un divertissement qui ne vise certainement pas la classe « économiquement faible » car, avec des tarifs proches du 'prohibitif' (**allant de 16 à 28 euros**) la sélection s'opère très (trop) vite.

Un projet qui à certainement été financé par des fonds Publics (?)

Pour un retour sur investissement limité, 8 mois de l'année au mieux et « par beau temps » .

MédiaChartres, attire l'attention des **Services Techniques**, sur l'état de délabrement avancé de la passerelle (**rouille**).

Mais, comme toujours et à l'habitude, à chacun ses priorités, non ?

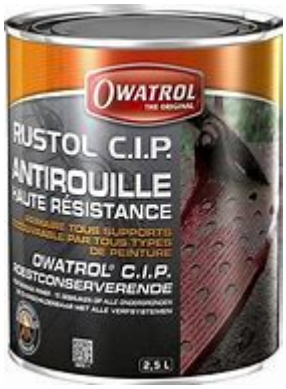

Martine Leroy

« Vive » la rentrée.

Les vacances ne sont pour beaucoup, déjà plus qu'un lointain souvenir !



Mais, également la possibilité de retrouver **MédiaChartres**

et des

articles toujours plus . . . « **croustillants** » !

Bonne rentrée et bonne lecture, à tous.

La Rédaction

LES FAUX « IGNORANTS » !

Les habitants de **Chartres**, ont certainement remarqués le nombre croissant **-rue de la Pie-** de nouveaux chantiers en centre ou basse Ville.



Construction, rénovation, changement d'affectation de locaux commerciaux (suite au turnover exponentiel) etc.

Mais, **MédiaChartres** à constaté que très peut de chantiers, qu'ils soit professionnels ou particuliers affichaient les autorisations : **-Place de l'étape au vin-**permis ou déclaration (**pourtant obligatoires**).



https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA0000061759

Certaines sociétés comme « **Dau…..R** » en ont même fait une spécialité !

IMPORTANT:

-rue Gabriel Péri-

« Il appartient à la Mairie, de rappeler les obligations, et à la Police Municipale de les faires respecter ».



Diverses tentatives de signalements ont été faites auprès ces instances « dîtes » compétentes (**Police Municipale, Mairie, services de l'urbanisme**) afin de faire respecter la loi, mais il semble que cela ne soit définitivement pas la priorité à **Chartres** mais plutôt, une spécificité locale (bienveillance et tolérance, mais attention . . . pas pour tous).

Chartres ville exemplaire ? il semble aujourd'hui rédhibitoire que cela ne sera pas pour demain et voir bien au delà !

Un laxisme déconcertant, mais organisé (…)

Alexandra Simoni

Zone de non-droit.

Le hasard (et la chance) conduit parfois MédiaChartres, à être bon endroit au bon moment !

-Mairie-



Curieusement, il semble que les véhicules de la **Ville** et de **Chartres Métropole**, soit « dispensés »

de respecter le code de la route en bénéficiant d'une très large « **tolérance** » et d'une incomparable

« **mansuétude** » de la part des forces de l'ordre ?

Mais, comment faire respecter la loi, sans devenir un mauvais sujet pour celui qui

signe votre chèque de fin de mois ? (cruel dilemme).

-Non, car en pratique, cela s'appelle juste … un « **conflit d'intérêt** » !

https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028056315/

-Place St Pierre-



Et le même triste scénario, du « **bon exemple** » arrive inlassablement **tous les jours** !

MédiaChartres, dispose d'un impressionnant « **catalogue** » d'exemples photos,

prisent sur plusieurs années.

Alors certes, si d'après la loi (quand ça l'arrange),' une photo n'est pas une preuve', **plus de 5000** peuvent

peut-être commencer à en être un début ?

Et faire réfléchir, Procureurs et Magistrats sur le bien fondé, d'ordonner l'ouverture d'une enquête, non ?.

Patrick Maresko

-Blvd Chasles- (tjs) **-Trottoir Médiathèque-** **-Rue du 14 Juillet-**







LE » DEVOIEMENT » … DU CODE DE LA ROUTE ET DE LA LOI.

En matière de respect des lois, les Maires sont censés donner le bon exemple.
Modèle illégal



Mais, il est un sujet ou il semble que le dévoiement, fasse

l’unanimité.



Cela concerne les ralentisseurs routier, sur lesquels chacun à un jour « **pesté**« .

Des ralentisseurs « **maison**« , mais qui n’ont aucun droit de résidence, car la

réglementation et la loi, ne laisse aucun doute, sur la responsabilité des Maires

en cas d’accidents ou de dépôt de plainte, par les associations d’usagers.

https://www.40millionsdautomobilistes.com/articles/consultation-souhaitez-vous-des-actions-contre-les-dos-d-ane-illegaux

Et :

https://www.challenges.fr/automobile/dossiers/ralentisseurs-illegaux-comment-les-reconnaitre_737858

Hors, MédiaChartres à constaté qu‘il existe des dizaines de ralentisseurs illégaux, à Chartres et dans les communes avoisinantes.



Modèle légal

Véritables fléaux, pour les motards et les véhicules surbaissés, tous ont des traces significatives visibles.

Messieurs les Maires, il est plus que temps, de faire appliquer et respecter la loi, avant que la loi ne vous y contraignent.

Martine Leroy

« PROPE » à GANG !

MédiaChartres est APOLITIQUE, mais lorsque la ligne est franchie, nous réagissons.



Le Maire de Chartres, Président de l'Agglo (et de bien d'autres mandats) à jugé nécessaire de rédiger et faire distribuer (et très certainement payé de sa poche ?), un tract en faveur de ses Dauphins.

Chacun d'entre eux, ayant déjà quelques (X) mandats et autres activités (Président ou vice Président) de ceci, Directeur/Administrateur de cela, et pléthores de choses qu'ils n'ont pas la moitié le temps de faire, et pourtant ils sont tous généreusement rémunérés chaque mois, pour leur talents !



Le rédacteur du tract, affirme la main sur le cœur, qu'a « **Chartres, tout réussit** » vraiment …

MédiaChartres, reviendra longuement sur le sujet, avec quelques beaux exemples.

Il fait également allusion à la « **prospérité**« , très bien …

mais pour qui (?)

Rappel:

Nul n’a besoin de gourou ou de sonneur de cloches, pour aller voter, chacun est libre !

La Rédaction

Le statut de ceux, qui se croient « intouchables » !

MédiaChartres, poursuit l’enquête sur la « vertueuse » loi **O.R.I**, qui permet à



certaines collectivités, de s’approprier des biens immobiliers à moindre coût.

http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/IMG/pdf/ORI_guide_methodologique.pdf

Pour **Chartres**, ce sont plusieurs immeubles (**8/10**) qui sont

visés par **l'O.R.I**

(du moins, pouvons nous le penser), mais les choses ne sont pas toujours

ce qu'elles semblent.

Décryptage:

Nos investigations, nous ont révélés d'autres aspects, comme des conflits personnels



directs ou de vieilles rancunes avec les propriétaires, une sorte de:

« **règlement de comptes à O.K Coral**« .

Mais, le principal intéressé ne devrait-il pas, par commencer à balayer devant sa porte ?

La **Ville** est propriétaire, de garages en plein centre, qui menacent de s'écrouler à chaque instant, mais ils ne figurent évidement pas sur la liste des **O.R.I** …et pour cause.

MédiaChartres, aimerait connaître la nature de ce nouveau « **passe-droit** » un de plus

au compteur, qui vient enrichir une liste déjà très … et trop longue.

Martine Leroy

Avantage « en nature » !

Nous connaissons tous ce mode opératoire, qui consiste pour diverses raisons (souvent fiscales) servant à moins payer officiellement, les employés (es).

Ces personnes se font offrir de petits ou gros, avantages en nature.

Exemples: Logement et voiture de fonction, prise en charge complète des frais de bouche,



habillement, portable et forfait, montre bijoux et divers.

Mais, toujours dans les limites de la décence (du moins, nous l’espérons).

Dans la majorité des cas, rien n’est déclaré, ni par

l’employeur ni par le (ou les) employ



Nous en avons déjà identifié plusieurs, et particulièrement dans les clubs sportifs chaperonnés par une Ville ou l’Agglo.

Il faudrait d’ailleurs, être non-voyant pour ne pas remarquer ces gens qui « paradent » régulièrement dans le centre et les alentours, avec la ferme volonté de bien se faire remarquer avec un total sentiment d’impunité (non respect du code de la route, des lieux et temps de stationnement, etc. …).

Du sponsoring (?) peut-être, mais la promotion des clubs et des marques, ne



justifie pas les « **impasses fiscales**« , comme: les justificatifs, les déclarations et les inscriptions sur les fiches de payes.

POUR MIEUX COMPRENDRE LA LOI:

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1226

MédiaChartres, tient à rappeler aux institutionnels qui utilisent (encore) ce système, qu'ils devraient **très vite attirer toutes les attentions** (les meilleures comme les pires).

Patrick Maresko

ENQUÊTE SUR LES « MARCHES PUBLICS »

Vaste programme et défi, auquel **MédiaChartres** à décidé de s'intéresser de prés.

Il semble, que de nombreuses communes d'**Eure et Loir** (et en France), ne se préoccupent pas des règles régissant les appels d'offres Publics (?)

MédiaChartres, vous révèlera prochainement, les résultats de ses investigations.

